



CAREP  
Paris

## LE STATUT AVANCÉ MAROC-UE : BILAN, ENJEUX ET PERSPECTIVES

PAR YOUNES BELFELLAH

ACTES DU SEMINAIRE : LES RELATIONS ARABO-EUROPÉENNES  
ORGANISÉ PAR LE CAREP-PARIS, LE 28 NOVEMBRE 2018

Enseignant-chercheur à l'Université de Toulouse 3. Economiste spécialiste du monde arabe et des relations entre la région Afrique du Nord-Moyen-Orient et l'Union européenne. Consultant en stratégie d'internationalisation, il a publié plusieurs ouvrages sur la gouvernance, la performance et la gestion des risques. Il est également chroniqueur et éditorialiste pour plusieurs médias arabophones, francophones et anglophones.

## RÉSUMÉ

Le Maroc a développé des relations diverses et historiques avec l'Union Européenne, concrétisées par des accords bilatéraux depuis l'indépendance.

En 2008, le royaume a obtenu un statut avancé auprès de l'UE, partenariat de coopération sur plusieurs activités de l'Union. C'était une première pour un pays non européen, qui va ainsi pouvoir bénéficier de certains avantages, sans toutefois adhérer aux institutions européennes.

Le statut avancé induit la création d'un dialogue politique et stratégique avec le Maroc incluant la démocratisation de la vie politique au Maroc, et notamment la modification de sa législation en termes des droits de l'Homme et de gouvernance des institutions.

Dans le domaine économique, le statut avancé met l'accent sur l'intégration du marché, le développement des infrastructures et l'amélioration du climat des affaires au Maroc. Il facilite le libre-échange entre le Maroc et l'UE ainsi que le partage d'expériences.

La collaboration entre les deux partenaires vise également les questions de sécurité, la lutte contre le terrorisme et les défis de l'immigration.

Dix ans après son lancement, dresser le bilan sur le statut avancé permet de mesurer son impact sur les relations entre le Maroc et l'UE et d'analyser ses enjeux et futurs développements.

Dès son indépendance, le Maroc a fait le choix de l'ouverture et de l'ancrage économique auprès de la Communauté économique européenne. Les premières relations ont été portées par l'accord commercial de 1969. Avec le dynamisme remarquable qu'ont connu les relations commerciales entre les deux parties, le Maroc a souhaité l'extension de l'accord pour intégrer de nouvelles dimensions. Ainsi a-t-il été conclu en 1976 un nouvel accord commercial, dit « Accord de coopération », avant qu'un protocole d'adaptation révisant l'accord ne soit signé en 1988. Cette révision s'est faite suite à l'adhésion de nouveaux pays d'Europe à la Communauté, qui allait devenir plus tard l'Union Européenne. L'objectif était de tenir compte de cette modification de l'« environnement juridique extérieur », selon la terminologie consacrée par l'article 25 dudit Accord, mais aussi de préserver les avantages acquis par le Maroc sur le marché européen transformé par les nouvelles adhésions.

Avec l'évolution de la Communauté économique européenne en Union européenne (UE) en 1993 par le Traité de Maastricht, le Maroc a demandé un partenariat plus global. Ceci s'est concrétisé par le Partenariat Euromed, dit aussi Processus de Barcelone, qui a été institué en 1995 à Barcelone. Le Processus a débouché sur un Accord d'association signé en 1996 entre le Maroc et l'UE, entré en vigueur en 2000, après l'accomplissement d'un processus de ratification interne.

Depuis, l'Accord d'association constitue la base des relations juridiques entre les deux parties. Au-delà de sa nature bilatérale, il promeut le dialogue régulier en matière politique et de sécurité, favorise la coopération économique, commerciale et financière, et encourage la coopération sociale, culturelle et éducative. L'accord devrait progressivement établir un libre échange des produits industriels, auxquels l'UE a déjà accordé le libre accès, le Maroc ayant accepté de lever les barrières tarifaires sur une période de 10 ans. En ce qui concerne les produits agricoles, de nouvelles concessions commerciales réciproques sont entrées en vigueur dès le début 2004.

En 2000, lors de son premier voyage officiel à l'étranger depuis son accession au trône, le Roi Mohammed VI a plaidé pour la révision du partenariat euro-marocain. Il souhaitait une formule qui soit « plus que l'association, moins que l'adhésion »<sup>1</sup>. En 2003, l'UE a conçu et formulé sa Politique européenne de voisinage (PEV) dans l'objectif d'améliorer ses relations avec ses voisins n'entrant pas dans le processus d'adhésion. Cette politique est essentiellement bilatérale, mais interconnectée avec les processus régionaux et sous régionaux. Dans le cadre de cette politique, que le Maroc a accueillie très favorablement, le Royaume a défini un plan d'action avec l'UE au titre duquel l'UE apporte une assistance technique aux réformes entreprises par les administrations marocaines, suivant le même

---

<sup>1</sup> Expression du Roi Mohammed VI, prononcée à l'occasion de la visite d'État effectuée à Paris le 20 mars 2000 pour formuler le futur de la relation Maroc-Union européenne.

schéma que l'aide apportée aux nouveaux adhérents pour l'intégration de l'acquis communautaire. L'accord multilatéral du partenariat euro-méditerranéen permet d'apporter aux relations Maroc-UE une dimension régionale, tandis que l'accord bilatéral de la PEV a l'avantage de s'ajuster mieux pour la consécration et l'avancement des réformes internes.

Au terme de plusieurs années de discussions, dont le point d'orgue a été le Conseil d'association UE-Maroc de 2007, les parties ont convenu d'un statut visant à renforcer davantage les relations bilatérales. Des réunions ont été tenues en 2008 entre les deux parties, le Maroc élaborant ses propositions pour donner corps à un nouveau statut qui pose, au fond, une véritable feuille de route pour leurs relations. L'UE a pour sa part présentée des propositions pour concrétiser cette ambition. Ces réunions ont été couronnées par l'établissement d'une stratégie de différenciation concrétisée par le statut avancé accordé au Maroc. Ce nouveau partenariat intègre tous les domaines, sans exception.

Les relations commerciales se sont renforcées davantage au travers d'un Accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA). Des efforts ont été déployés pour faciliter l'accès au marché pour les produits industriels. À cet effet, le Maroc poursuit l'harmonisation de sa législation sur les produits industriels avec la réglementation et les pratiques internationales et européennes.

Ce statut avancé représente une particularité dans les relations arabo-européennes et plus largement euro-méditerranéennes – des pays comme l'Égypte, la Tunisie, la Jordanie ou même la Turquie, qui est un pays européen, n'ayant pas pu obtenir un tel statut.

## CONTENU DU STATUT AVANCÉ

Ce statut représente un programme général structuré par plusieurs axes de coopération. Il s'agit d'abord d'un dialogue politique et stratégique qui vise l'accès à des accords européens, conditionné par des progrès dans le domaine des droits de l'Homme, des libertés civiles et de la démocratie. En ce sens, le Maroc a connu un parcours politique singulier. Au lendemain de l'indépendance, le Maroc a dû affronter des défis complexes pour la construction d'un nouvel ordre politique et la mise en œuvre de son modèle de développement économique et social.

Depuis 1956, le Maroc a été le théâtre d'un débat récurrent sur la Constitution, adoptée par le premier référendum du pays, le 7 décembre 1962. Appuyée par la plupart des forces politiques mais boycottée par l'opposition de gauche, cette première constitution a apporté des réponses sur l'organisation du pouvoir au Maroc en précisant les responsabilités du Roi, du gouvernement dirigé par un Premier ministre, et du parlement. La Constitution a institué la pluralité politique, précisé le rôle des partis dans la dynamisation de la démocratie et établi l'importance des libertés publiques et droits fondamentaux des citoyens.

La Constitution de 1992 et sa révision de 1996 a renforcé les libertés politiques : institution du vote d'investiture du gouvernement par la Chambre des Représentants ; création du Conseil constitutionnel ; extension des pouvoirs du Premier ministre ; renforcement du pouvoir de contrôle du Parlement sur le gouvernement et proclamation de l'attachement du Maroc aux droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus.

À partir de 1970, le Maroc a vécu une décennie difficile, fréquemment qualifiée d' « années de plomb », pendant laquelle la tension était très élevée entre l'institution royale et les forces politiques d'opposition. Ainsi le Maroc a connu des moments de crispations politiques et des tentatives de coups d'État en 1971 et 1972, des troubles sociaux violents – d'abord ruraux puis urbains –, ainsi que des opérations de sécurité et de rétablissement de l'ordre parfois disproportionnées par la violence mise en œuvre et portant gravement atteinte aux droits humains.

Le pays a connu un véritable tournant à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, moment où l'opposition politique a accédé au gouvernement, la gauche assumant la primature jusqu'aux législatives de 2002, et participant au gouvernement formé après ces élections.

En 2011, le Maroc a adopté une nouvelle constitution suite à des manifestations sociales s'inscrivant dans le mouvement des révoltes arabes. Hormis le principe de souveraineté désormais placé au premier plan, cette nouvelle constitution a également apporté une véritable nouveauté politique par l'instauration du statut du chef du gouvernement, à la place de celui de Premier ministre, élargissant ses compétences et attributions.

De plus, les premières élections suivant cette transformation constitutionnelle ont amené, pour la première fois dans l'histoire récente du pays, les islamistes du Parti de la Justice et du Développement (PJD) au gouvernement. Cette constitution a en outre permis de renforcer les institutions étatiques du pays au travers d'un Conseil national des droits de l'Homme, d'un Médiateur du Royaume, qui remplace le Bureau des doléances (*Diwan Al-Madhalim*), du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination, de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, du Conseil de concurrence ou encore de l'Instance centrale de prévention de la corruption.

Dans le domaine économique, le statut avancé intègre le Maroc dans le marché européen au travers du renforcement des infrastructures, du transport aérien et maritime, de la coopération scientifique et technologique, de la promotion de l'entrepreneuriat et des petites et moyennes entreprises, de l'éducation, de la santé et du développement durable.

Le Maroc a en effet adopté depuis son indépendance une politique économique d'ouverture cherchant à développer une économie libérale de marché. Plusieurs plans de développement ont été lancés pour améliorer la croissance économique, favoriser la création d'emplois et diversifier un tissu économique essentiellement fondé sur l'agriculture. Pour ce faire, le Maroc a lancé des plans industriels et des stratégies de développement dans plusieurs secteurs d'activité ainsi qu'une privatisation des entreprises publiques, afin d'atténuer la

lourdeur du portefeuille public et de réformer l'administration plombée par la bureaucratie et la corruption.

Sur ce point, le Maroc a conduit une politique de réformes juridiques et administratives visant à dynamiser l'attractivité des investissements, tout en lançant des restructurations économiques pour affirmer sa compétitivité et encourager l'entrepreneuriat. Le Maroc est classé en 68<sup>e</sup> position selon le rapport du climat d'affaires de la Banque mondiale, intitulé *Doing Business*<sup>2</sup> et à la 70<sup>e</sup> place dans l'index de la compétitivité dirigé par le Forum économique mondial<sup>3</sup>.

Au cours de ces dernières années, le Maroc pris des mesures incitatives pour l'investissement, notamment par la création de zones franches d'exportation en plus de places financières offshores, ces projets contribuant au développement des différents secteurs d'activité et favorisant l'émergence des métiers de service au Maroc.

Cette refonte de l'économie marocaine a eu un impact très significatif sur la compétitivité des secteurs d'activités stratégiques. On constate un nouvel intérêt du pouvoir pour les secteurs des énergies renouvelables, l'aéronautique, l'automobile et une évolution positive dans l'agriculture, le tourisme et l'offshoring.

Ces mesures de soutien et d'accompagnement économique restent néanmoins insuffisantes en termes de lutte contre la pauvreté, la marginalisation et la précarité. L'analphabétisme, le chômage des jeunes, le manque d'infrastructure d'enseignement et de santé sont autant de fléaux sociaux pour le Maroc, qui est classé au 123<sup>e</sup> rang mondial en ce qui concerne l'Indice du développement humain, selon le *Rapport sur le développement humain* de 2016<sup>4</sup>. Pour corriger cela, le Maroc a lancé l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). À l'échelon mondial, l'INDH<sup>5</sup> est classée troisième meilleur programme social et positionné au niveau de la région MENA en tant qu'expérience pilote. Cette initiative comprend différents programmes qui concernent la lutte contre la pauvreté en milieu rural, la lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain, la lutte contre la précarité, l'accompagnement et les activités génératrices de revenus.

---

<sup>2</sup> <http://français.doingbusiness.org/rankings>

<sup>3</sup> [http://www3.weforum.org/docs/GCR2016-2017/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2016-2017\\_FINAL.pdf](http://www3.weforum.org/docs/GCR2016-2017/05FullReport/TheGlobalCompetitivenessReport2016-2017_FINAL.pdf)

<sup>4</sup> [http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016\\_FR\\_Overview\\_Web.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/HDR2016_FR_Overview_Web.pdf)

<sup>5</sup> Le dernier rapport de la Banque Mondiale classe le Maroc troisième sur la liste des cinq pays qui ont adopté les meilleurs programmes et initiatives d'action d'intérêt général dans le monde grâce à l'INDH. Deux autres programmes marocains ont été également classés dans le rapport à savoir "Tayssir" et "Villes sans bidonvilles". Le rapport traite des politiques sociales publiques et documente l'état de ces politiques dans 136 pays. *The State of Social Safety Nets*. World Bank Group. Report N° 97882. Revised Version. 2015.

Par ailleurs, dans un autre registre, l'axe sécuritaire est également un pilier fondamental du statut avancé octroyé au Maroc. Ce dernier est en effet devenu, ce faisant, un partenaire stratégique de l'UE en matière de la lutte contre le terrorisme et de régulation des flux migratoires.

## BILAN ET PERSPECTIVES DU STATUT AVANCÉ

Le bilan du statut avancé est à pondérer. Sur le plan sécuritaire, le Maroc joue un rôle extrêmement important dans la lutte contre le terrorisme et contribue fortement à la régulation de l'immigration. Son expérience dans la lutte contre le terrorisme repose sur une approche multidimensionnelle, considérant à la fois les aspects sécuritaires, socioéconomiques et religieux. Celui-ci est particulièrement pertinent pour le Maroc car les différentes vulnérabilités des populations musulmanes sont exploitées par les groupes terroristes. Ils détournent en effet notamment l'attachement aux valeurs fondamentales de la religion, qu'ils transforment en légitimité politique, l'interprétation des textes en l'absence d'une autorité religieuse scientifique habilitée, ou encore le vide ou le déficit d'encadrement et de services religieux.

Le Maroc a donc mis en œuvre des réformes du champ religieux en ce qui concerne la construction et la restauration des mosquées, la prise en charge matérielle et sociale des imams, leur formation continue par les oulémas, leur formation initiale par les universités, l'implication des *mourchidates*, femmes instructrices, la mise en place d'un encadrement administratif local du champ religieux et la gestion des services religieux souhaitée par la population.

Dans le domaine politique, malgré les avancées enregistrées au Maroc, le pays demande plus d'institutionnalisation et d'application des lois. On note un progrès en termes de droit de la femme avec le nouveau code de la famille (*Moudawana*), mais aussi avec la construction démocratique de l'État par le biais de la nouvelle constitution qui donne plus de pouvoir au chef de gouvernement et détermine les rôles et les responsabilités des organes de l'État ou encore la réforme de la justice. Le Maroc nécessite plus d'effort en matière de gouvernance publique, de séparation des pouvoirs et de renforcement d'une société civile libre et épanouie.

Économiquement, les relations entre le Maroc et l'UE sont remarquables en ce qui concerne les échanges commerciaux, forts du soutien de l'UE au développement de l'agriculture et de la pêche. De même, des secteurs comme le tourisme, l'automobile, l'aéronautique, l'offshoring et les énergies renouvelables ont connu une amélioration qualitative très importante.

L'économie marocaine souffre de fragilité institutionnelle et d'un manque d'infrastructure. La rente économique, la corruption et le capitalisme de connivence caractérisent l'économie marocaine. Une minorité d'hommes d'affaires accaparent les fleurons de l'économie et ont fait fortune grâce aux marchés publics. Le Maroc est classé en 73<sup>e</sup> place dans l'indice de

perception de la corruption (IPC) selon Transparency International et plusieurs rapports notent des lacunes en termes de gouvernance, d'audit et de transparence.

La croissance économique au Maroc reste incapable de faire face aux demandes sociales. Plus de 20% de la population vit dans la pauvreté alors que 5% seulement de la population détiennent 40% du PIB et 3 régions parmi 16 monopolisent 75% de la richesse du pays. Le pays doit créer 300000 postes de travail annuellement afin d'atténuer son taux de chômage à 6%. Au niveau du commerce extérieur, le Maroc enregistre un déficit permanent dans sa balance commerciale, surtout avec son manque de productivité industrielle et sa capacité d'exportation et de conquête de marché limitée, qui s'ajoutent au déséquilibre dans les accords de libre-échange signés avec les États-Unis, la Chine, la Turquie et d'autres pays.

La relation entre le Maroc et l'UE dispose de multiples perspectives. Au niveau des relations internationales, le Royaume met en place une nouvelle doctrine diplomatique, articulée autour de ses axes traditionnels (France, UE, États-Unis, monarchies du Golfe) et des axes nouveaux (Russie, Chine, Afrique).

## CONCLUSION

Le Maroc a su mettre en œuvre des avancées diplomatiques substantielles, à commencer par l'obtention du Statut avancé<sup>6</sup> avec l'Union européenne, mais aussi avec un ancrage vers les pays africains à travers des visites royales réussies sur le plan politique, économique et commercial couronnées par le retour du Maroc au sein de l'Union africaine en 2017, après 33 années d'absence. Le Maroc a fortifié ses relations stratégiques avec les grandes puissances mondiales par le biais de partenariats et d'accords de libre-échange avec les États-Unis, la Russie, la Chine et l'Inde.

Le monde arabe tient une place très importante dans l'agenda diplomatique marocain, en conférant notamment une grande importance aux relations économiques. On peut ainsi noter l'importance accordée à l'alliance stratégique avec plusieurs pays du Golfe, passant par le renforcement des mécanismes de coopération économique et commerciale ainsi que par la coordination politique et sécuritaire. Néanmoins la prise de distance du Maroc, au printemps 2017, dans la crise qui oppose l'Arabie saoudite au Qatar, indique les limites de son engagement.

---

<sup>6</sup> « Le Maroc est le premier bénéficiaire de la politique européenne de voisinage et de l'aide financière (près de 200M€/an). Des négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) ont été lancées en mars 2013. Cet accord devrait constituer un instrument efficace pour la sécurisation des investissements et le développement des échanges commerciaux ». France Diplomatie, consultée le 24 octobre 2017.



Les vives tensions entre l'Algérie et le Maroc à propos du Sahara occidental constituent une entrave de première importance, qui empêche *de facto* la réalisation de quelque projet significatif dans le cadre de l'UMA. Cette ancienne colonie espagnole, partagée en 1976 entre la Mauritanie et le Maroc, a en effet depuis lors constitué un objet de conflit récurrent opposant le Front Polisario (Mouvement pour l'indépendance de la Saguia Al-Hamra et du Rio de Oro), soutenu par l'Algérie, à la Mauritanie et au Maroc. En dépit de multiples initiatives diplomatiques, les points de vue ne sont pas parvenus à se rapprocher, et n'avaient pas pu empêcher le départ du Maroc de l'Union africaine en 1984, jusqu'à sa réintégration en 2017.

En réalité, au-delà de ce dossier central qui a rendu l'UMA impuissante, les difficultés sont structurelles. À l'horizon d'une génération, il est difficile d'imaginer des perspectives maghrébines communes. Ni les régimes politiques en place, ni les voies de développement économique choisies, ni les initiatives en matière de politique extérieure, ni les alliances privilégiées par chacun des protagonistes ne convergent.

Depuis plusieurs années, le Maroc apparaît de plus en plus comme un pays récepteur des migrations subsahariennes, ce qui implique des responsabilités particulières, liées notamment aux engagements pris dans le cadre des programmes des Nations unies et de l'Union européenne. Ainsi les mesures de régulation des flux migratoires doivent être mises en œuvre à la fois avec les pays de départ et les pays de destination.

Cela nécessite non seulement des contrôles plus efficaces aux frontières méridionales mais aussi des coordinations nécessaires avec l'Algérie et la Mauritanie afin de tenter de mieux les réguler et de faire face aux trafics divers qui se développent dans le même mouvement.

Les nouvelles formes d'immigration nécessitent de travailler d'abord sur un recensement des populations concernées et sur une régulation de leur situation tout en mettant en place des procédures administratives simples et claires pour faciliter leur insertion. Ce travail exige un réel effort diplomatique en renforçant les relations bilatérales avec les pays africains d'émigration.

À ce niveau, plusieurs axes sont à développer dans les années à venir, et en premier lieu le développement d'infrastructures économiques et sociales pour l'accueil et l'accompagnement des immigrés, en facilitant l'accès à l'éducation, aux services de santé, au logement, voire à l'entrepreneuriat, ce qui peut contribuer à permettre aux immigrés de constituer un atout pour le développement local et régional. Il faut également développer un travail significatif de communication et de sensibilisation médiatique et sociétale pour contrecarrer toute forme de discrimination et de racisme.

Bien qu'il soit clair que la décision finale revient aux dirigeants respectifs des pays du Maghreb, la France peut jouer un rôle déterminant dans le processus d'intégration de l'UMA de manière indépendante ou au sein de l'UE.

Cela nécessiterait une stratégie française plus large envers le Maghreb, en privilégiant les partenariats triangulaires avec les pays maghrébins, principalement l'Algérie et le Maroc,

visant à réduire les tensions ou à contourner les sujets fâcheux. La France entretient des rapports normalisés avec le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Avec l'Algérie les relations restent moins fluides en raison d'une histoire qui constitue encore un handicap.

Pourtant, malgré ces liens profonds et anciens, la France est en perte d'influence diplomatique et économique dans la région au profit d'autres puissances : États-Unis, Russie, Chine et Turquie. Cette perte est liée, parmi d'autres facteurs, à la volonté des pays du Maghreb de diversifier leurs partenaires et à l'évolution de la politique de la France dans la région marquée principalement par ses positions sur la crise syrienne et son intervention militaire en Libye. Enfin, il existe certes une forte coopération technique et économique entre la France et le Maghreb, mais elle est fondée sur des négociations bilatérales, ce qui engendre des coopérations hétérogènes entre les trois pays. Il faut toutefois noter que la coopération militaire entre Paris et Alger dans le Sahel pourrait constituer non seulement une mesure de confiance entre les deux États, mais aussi le prélude à une relation féconde dépassant le seul domaine sécuritaire.

L'apport du Dialogue des 5+5<sup>7</sup> mérite d'être souligné. Les accords bilatéraux, sans dénigrer leur apport dans la résolution de certaines questions, risquent néanmoins de conduire à la marginalisation d'un pays en faveur d'un autre ou d'accentuer les tensions et les tendances concurrentielles entre pays maghrébins au détriment de l'intégration régionale. D'autant plus que toute initiative bilatérale à caractère préférentiel et qui mettrait en concurrence deux pays rivaux risquerait d'encourager l'autre à s'orienter vers des partenaires stratégiques tiers (américain, russe ou chinois).

La succession d'erreurs méthodologiques, les crises économiques et politiques qui affectent les pays de la rive Nord de la Méditerranée et la profonde onde de choc politique qui traverse ceux de la rive Sud ont empêché les initiatives communes nées ces dernières années d'être véritablement mises en œuvre. Ainsi, le Processus de Barcelone comme l'Union pour la Méditerranée n'ont pas véritablement permis la réalisation de projets à la hauteur des enjeux. La très faible intégration de la région méditerranéenne est malheureusement le résultat le plus visible de cette situation, induisant instabilité et risques nouveaux.

Le format du Dialogue 5+5, *a priori* moins ambitieux que les projets évoqués précédemment, semble toutefois constituer un cadre approprié pour renforcer des coopérations concrètes. Grâce à sa flexibilité, les sujets abordés lors de ses réunions, initialement limités à la coopération économique et politico-sécuritaire, ont progressivement été élargis à de

---

<sup>7</sup> Le « Dialogue 5+5 » est le plus ancien cadre de rencontre entre pays du bassin méditerranéen. Il regroupe les pays de la Méditerranée occidentale, et a été instauré en 1990 à l'issue d'une réunion des ministres des Affaires étrangères tenue à Rome avec l'objectif d'engager un processus de coopération régionale en Méditerranée occidentale entre les dix pays suivants : l'Italie, la France, l'Espagne, le Portugal et Malte pour la rive Nord, et les cinq pays de l'Union du Maghreb arabe pour la rive sud.

multiples thèmes. Cadre de dialogue peu formalisé, il permet de renforcer la confiance et la coopération entre les États membres.

Dans ce sens il faut signaler l'absence d'une politique arabe de l'UE, qui pourrait définir les orientations stratégiques de l'Europe dans le monde arabe dans les sphères militaires, politiques, économiques et culturelles.

Dans un monde marqué par la mondialisation économique, la concurrence des marchés et l'économie de la connaissance, la nouvelle ère des relations internationales exige d'avoir une vision mutuelle des intérêts politiques renforcés par une coopération économique, scientifique et technologique.

## BIBLIOGRAPHIE

Abouddahab, Z., « La transition démocratique du Maroc à l'aune du statut avancé et de l'évolution des institutions européennes ». *Cahiers de la Méditerranée*, n° 90, 2015, p. 103-125.

Ahouga, Y., & Kunz, R. « « Gendarme de l'Europe » ou « chef de file » ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes ». *Critique internationale*, n° 74, jan. 2017, p. 95-115.

Ammar, M. (2016). Aperçu sur le plan d'action mettant en œuvre le statut avancé dans les relations UE-Maroc (Le PASA).

Bennafla, K., & Seniguer, H., « Le Maroc à l'épreuve du printemps arabe : une contestation désamorcée ? », *Outre-terre*, n° 29, mars 2011, p. 143-158.

Beurdeley, L., « Un renforcement inédit des relations bilatérales Maroc/UE : l'octroi du statut de partenaire avancé ». *Revue du marché commun et de l'Union Européenne*, n° 544, 2011, p. 57-71.

Biad, A., « La construction du Maghreb au défi du partenariat euro-méditerranéen de l'Union européenne ». *L'Année du Maghreb*, CNRS éditions, vol. IX, 2013, p.103-124.

Dafir, A., « La diplomatie économique marocaine en Afrique subsaharienne : réalités et enjeux ». *Géoéconomie*, n°63, avril 2012, p. 73-83.

El Qadim, N., « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités ». *Politique européenne*, n°31, fév. 2010, p. 91-118.

Jaidi, L., & Martín, I., *Comment faire avancer le Statut avancé du UE-Maroc ? IEMed*, mars 2010. Consulté sur : [https://www.files.ethz.ch/isn/165728/05DocsIEMed\\_5.pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/165728/05DocsIEMed_5.pdf)

Jaidi, L., & ALAOUI, N., « Le « Statut avancé Maroc/UE » : quelle valeur ajoutée à la PEV ? », in *Le Statut avancé à l'épreuve de l'Union pour la Méditerranée*, éd. du GERM, 2009, p. 29.

Koraich, A., & Hamzaoui, M. (2018). « La décentralisation au Maroc : Perspectives et défis ». *International Journal of Innovation and Applied Studies*, vol. 24, n°4, nov. 2018, pp. 1901-1907

Lannon, E. ; de Macedo, J. B ; & de Vasconcelos, A., « Maroc-UE : Vers un statut avancé dans le cadre du PEM et de la PEV ». *Papiers IEMed*, nov. 2017. Consulté sur : <https://www.iemed.org/observatori-en/arees-danalisi/arxius-adjunts/papersiemed/paperiemed2.pdf>

Lokrif, A., & Moisson, J. Y., « La politique de régionalisation avancée au Maroc : enjeux et état des lieux ». *Maghreb-Machrek*, n° 221, mars 2014 p. 111-126.

Martín, I., « Penser l'Euro-méditerranée autrement ». *Confluences Méditerranée*, n°74, mars 2010, p. 169-182.

Real, B., « La coopération en matière de sécurité entre le Maroc et l'Europe : l'Union Européenne est-elle incontournable ? » *Paix et sécurité internationales : Journal of International Law and International Relations*, n°6, jan.-déc. 2018, p. 109-130.

Rhattat, R., « La relation économique et commerciale sino-marocaine : De la coopération au partenariat stratégique ». *L'Année du Maghreb*, vol. IX, 2013, p. 235-249.

Transparency International Report 2018. Transparency International. Consulté sur : <https://www.transparency.org/country/MAR>

Policy Issues in International Trade and Commodities, UNCTAD, 2017.

"Morocco 2040: Emerging by Investing in Intangible Capital" in Morocco Country Economic Memorandum 2017. World Bank group. Consulté sur : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28442/9781464810664.pdf>